

## 235024-2026 - Competition

Belgium – Financial and insurance services – Assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale

OJ S 67/2026 07/04/2026

Contract or concession notice – standard regime

Services

### 1. Buyer

---

#### 1.1. Buyer

Official name: CHwapi

Email: [greet.keppens@chwapi.be](mailto:greet.keppens@chwapi.be)

Legal type of the buyer: Public undertaking

Activity of the contracting authority: Health

### 2. Procedure

---

#### 2.1. Procedure

Title: Assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale

Description: § 1er. Objet des services : Marché d'assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale du Centre Hospitalier de Wallonie Picarde (CHwapi). 1. Le présent marché est un marché de services d'assurances, qui tombent sous le code CPV 66000000-0. Le marché a pour objet l'attribution des volets d'assurances suivants : - Volet 1 : Assurance RC Exploitation et Protection Juridique de l'Hôpital - Volet 2 : Assurance Responsabilité Civile Professionnelle Médicale (RC Médicale) du CHwapi Les prescriptions techniques auxquelles doivent répondre les services sont reprises dans les clauses techniques du cahier spécial des charges (ce dernier sera joint à l'invitation à soumissionner qui sera adressée aux candidats sélectionnés). 2. Il n'y a pas de division en lots. Les soumissionnaires devront donc remettre offre obligatoirement pour les deux volets précités. § 2. Précision importante : Il est d'ores et déjà précisé que seules les compagnies d'assurances agréées par la Banque Nationale de Belgique, pour une ou plusieurs branches d'assurances visées par le présent marché en vertu de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurances ou de réassurance seront sélectionnées dans le cadre de ce marché. Les candidatures déposées par ou avec des courtiers d'assurances ou autres intermédiaires d'assurances seront exclues, l'adjudicateur ayant déjà désigné son consultant/ courtier d'assurance au terme d'une procédure distincte en la personne du bureau DEGAUQUIER AND PARTNERS (FSMA n° 45523A).

Procedure identifier: a6d9bff2-2442-465b-a55a-393f9448d57a

Internal identifier: PPP0Q1-190/6097/2026-008-S

Type of procedure: Negotiated with prior publication of a call for competition / competitive with negotiation

The procedure is accelerated: no

##### 2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 66000000 Financial and insurance services

##### 2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Country: Belgium

**2.1.2. Place of performance**

Country subdivision (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Country: Belgium

**2.1.4. General information**

**Legal basis:**

Directive 2014/24/EU

**2.1.6. Grounds for exclusion**

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

## 5. Lot

---

**5.1. Lot: LOT-0001**

Title: Assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale

Description: § 1er. Objet des services : Marché d'assurance RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale du Centre Hospitalier de Wallonie Picarde (CHwapi). 1. Le présent marché est un marché de services d'assurances, qui tombent sous le code CPV 66000000-0. Le marché a pour objet l'attribution des volets d'assurances suivants : - Volet 1 : Assurance RC Exploitation et Protection Juridique de l'Hôpital - Volet 2 : Assurance Responsabilité Civile Professionnelle Médicale (RC Médicale) du CHwapi Les prescriptions techniques auxquelles doivent répondre les services sont reprises dans les clauses techniques du cahier spécial des charges (ce dernier sera joint à l'invitation à soumissionner qui sera adressée aux candidats sélectionnés). 2. Il n'y a pas de division en lots. Les soumissionnaires devront donc remettre offre obligatoirement pour les deux volets précités. § 2. Précision importante : Il est d'ores et déjà précisé que seules les compagnies d'assurances agréées par la Banque Nationale de Belgique, pour une ou plusieurs branches d'assurances visées par le présent marché en vertu de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurances ou de réassurance seront sélectionnées dans le cadre de ce marché. Les candidatures déposées par ou avec des courtiers d'assurances ou autres intermédiaires d'assurances seront exclues, l'adjudicateur ayant déjà désigné son consultant/ courtier d'assurance au terme d'une procédure distincte en la personne du bureau DEGAUQUIER AND PARTNERS (FSMA n° 45523A).

Internal identifier: 2026-008-S\_1

**5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 66000000 Financial and insurance services

**5.1.2. Place of performance**

Postal address: Avenue Delmée, 9

Town: Tournai

Postcode: 7500

Country subdivision (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Country: Belgium

Additional information: CHwapi

**5.1.3. Estimated duration**

Start date: 01/07/2026

Duration end date: 30/06/2030

#### 5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 1

Other information about renewals: Le marché comporte une reconduction. La durée du marché est de trois ans fermes. Il est ensuite reconduit tacitement et sans formalité une seule fois pour une période d'un an en application de l'article 57 de la loi du 17 juin 2016. La durée totale du marché et de sa reconduction ne peut en aucun cas excéder quatre ans à dater de la conclusion de celui-ci. Chaque partie peut néanmoins mettre fin de manière unilatérale au contrat d'assurance au terme de la troisième année, à condition que la notification à l'autre partie soit faite par lettre recommandée, en respectant le délai de préavis suivant : - en cas de résiliation par le preneur d'assurance : au moins trois mois avant l'échéance ; - en cas de résiliation par l'assureur : au moins six mois avant l'échéance. La partie qui exerce ce droit de mettre fin au marché n'est tenue au paiement d'aucune indemnité au bénéfice de l'autre partie.

#### 5.1.6. General information

##### Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

#### 5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Specific yearly turnover

Description of selection criterion: Pour ce qui concerne la partie IV du DUME relative aux critères de sélection, le PA demande aux opérateurs économiques de compléter des informations précises en remplissant les sections A à C et plus exactement de la manière décrite ci-après : En vue de prouver sa capacité économique et financière, le soumissionnaire indiquera : • son chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux assurances sur lesquelles porte spécifiquement le présent marché, au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire. • une attestation apportant la preuve qu'il est agréé par la Financial Services & Market Authority (FSMA) pour pratiquer les branches d'assurances du présent marché (partie IV A.1). Outre cette preuve, si le soumissionnaire est inscrit au registre d'un Etat membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique, il doit apporter la preuve qu'il est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique et en outre un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique. Niveau(x) minimal(aux): • Chiffre d'affaires spécifique (primes) pour chacune des trois dernières années pour les branches RCE/PJ et RC médicale : 1.250.000 EUR S'agissant d'un marché de services d'assurances, ces montants se justifient compte tenu de la nature des prestations à fournir, soit le versement d'une somme d'argent le cas échéant bien plus importante que le montant du marché en cours.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: Pour ce qui concerne la partie IV du DUME relative aux critères de sélection, le PA demande aux opérateurs économiques de compléter des informations précises en remplissant les sections A à C et plus exactement de la manière décrite ci-après : En vue de prouver sa capacité technique, le soumissionnaire indiquera : • la

liste des principaux services d'assurance réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant des primes estimées, la date et l'identité des pouvoirs adjudicateurs concernés (références d'égale ou de plus grande importance) (partie IV C. 1b). Niveau(x) minimal(aux): • Une liste de références de minimum trois marchés similaires (soit des marchés d'assurances RC Exploitation/Protection juridique et RC Médicale du secteur hospitalier) exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et les destinataires publics ou privés : Niveau minimum : cette liste devra être composée de trois références minimum de marchés d'assurances de responsabilité RC Exploitation/Protection juridique et RC médicale du secteur hospitalier, dont une référence au moins dont le montant de prime annuelle est de minimum (volets 1 et 2 confondus) : 350.000 EUR.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Une attestation apportant la preuve qu'il est agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) Niveau(x) minimal(aux): • Une attestation apportant la preuve qu'il est agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour pratiquer les branches d'assurances visées par le présent marché. Outre cette preuve, si le candidat est inscrit au registre d'un Etat membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique, il doit apporter la preuve qu'il est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique et en outre un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique. Le présent marché est réservé aux entreprises d'assurances agréées en vertu de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance. Il est porté à la connaissance des candidats assureurs que la S.A. DEGAUQUIER & PARTNERS (FSMA n° 45523A), Rue du Bergeant n° 10 à 7900 Leuze-en-Hainaut est le consultant/courtier d'assurances préalablement désigné par le pouvoir adjudicateur. Les offres par ou avec des courtiers d'assurances sont donc exclues et l'assureur auquel le présent marché sera attribué devra collaborer avec la S.A. DEGAUQUIER & PARTNERS pour la gestion des contrats d'assurances souscrits. L'assureur n'est donc pas autorisé à sous-traiter tout ou partie de ses engagements résultant de l'exécution du présent marché à d'autres intermédiaires d'assurances. Pour autant que de besoin, il est précisé que n'est pas considéré comme de la sous-traitance le mécanisme de la co-assurance, par lequel l'adjudicataire partage le risque financier avec d'autres compagnies d'assurances, mais reste l'apériteur en charge de l'exécution des différents engagements résultant du présent marché et le seul interlocuteur du pouvoir adjudicateur ;

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: \* 2.1. LES CONDITIONS DE SELECTION 2.1.1. Motifs d'exclusion 2.1.1.1. Motifs d'exclusion obligatoires Pour être sélectionné, le candidat ne doit pas se trouver dans un des cas d'exclusion obligatoires mentionnés ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, un candidat de la participation à la procédure de passation, lorsqu'il a établi ou qu'il est informé de quelque autre manière que ce candidat a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes : 1) participation à une organisation criminelle; 2) corruption; 3) fraude; 4) infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; 5) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme; 6) travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; 7) occupation de ressortissants de pays

tiers en séjour illégal Les exclusions de 1) à 6) s'appliquent pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement. Le critère d'exclusion 7° quant à lui s'applique pour une période de 5 ans à partir de la fin de l'infraction.

2.1.1.2. Motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales Conformément aux articles 67 et 68 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le candidat doit être en règle relativement à ses obligations en matière de cotisations de sécurité sociale et ses obligations fiscales. Le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, la participation à une procédure, d'un candidat qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale sauf : - Lorsque le montant de la dette est inférieure à 3.000 euros ; ou - Lorsque le candidat a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

2.1.1.3. Motifs d'exclusion facultatifs Conformément à l'article 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut exclure, à quelque stade de la procédure de passation, de la participation à une procédure, le candidat se trouvant dans l'un des cas suivants : 1. Lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le candidat ou le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail ; 2. Lorsque le candidat ou le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; 3. lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié que le candidat ou le soumissionnaire a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité; 4. lorsque le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat ou le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence 5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts au sens de l'article 6 de la loi du 17 juin 2016 par d'autres mesures moins intrusives 6. lorsqu'il ne peut être remédié à une distorsion de la concurrence résultant de la participation préalable des candidats ou soumissionnaires à la préparation de la procédure de passation, visée à l'article 52 de la loi du 17 juin 2016, par d'autres mesures moins intrusives; 7. lorsque des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable 8. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis en vertu de l'article 74 de la loi du 17 juin 2016 ; 9. le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

2.1.1.4. Mesures correctrices Conformément à l'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, tout candidat qui se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 ou 69 peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Le pouvoir adjudicateur appréciera si ces preuves sont suffisantes. Si celles-ci sont suffisantes, le candidat n'est pas exclu de la procédure de passation. Si les preuves sont jugées insuffisantes, le pouvoir adjudicateur adresse une décision motivée au candidat exclu. \* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016. L'article 70 de la loi

du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure.

The criteria will be used to select the candidates to be invited for the second stage of the procedure

**Information about the second stage of a two-stage procedure:**

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 3

The procedure will take place in successive stages. At each stage, some participants may be eliminated

The buyer reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without any further negotiations

**5.1.10. Award criteria**

**Criterion:**

Type: Cost

Description: Prix (prime)

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 60

**Criterion:**

Type: Quality

Description: Qualité des garanties

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 30

**Criterion:**

Type: Quality

Description: Qualité des services offerts

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 10

**5.1.11. Procurement documents**

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/190/Q1/2026>

**5.1.12. Terms of procurement**

**Terms of the procedure:**

Estimated date of dispatch of the invitations to submit tenders: 22/05/2026

**Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 05/05/2026 11:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

**Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

**5.1.15. Techniques**

**Framework agreement:**

No framework agreement

**Information about the dynamic purchasing system:**

No dynamic purchase system

**5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Tribunal de 1ère instance de Tournai

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Tribunal de 1ère instance de Tournai

Organisation providing additional information about the procurement procedure: Service Achats

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal de 1ère instance de Tournai

Organisation receiving requests to participate: Service Achats

## 8. Organisations

---

**8.1. ORG-0001**

Official name: CHwapi

Registration number: 876.107.364

Postal address: Avenue Delmée, 9

Town: Tournai

Postcode: 7500

Country subdivision (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Country: Belgium

Contact point: Greet Keppens

Email: [greet.keppens@chwapi.be](mailto:greet.keppens@chwapi.be)

Telephone: +32 69258106

Fax: +32 69258015

Internet address: <http://www.chwapi.be/>

**Roles of this organisation:**

Buyer

**8.1. ORG-0002**

Official name: Service Achats

Registration number: MP

Postal address: Avenue Delmée 9

Town: Tournai

Postcode: 7500

Country subdivision (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)

Country: Belgium

Contact point: Maxime Aubert

Email: [maxime.aubert@chwapi.be](mailto:maxime.aubert@chwapi.be)

Telephone: +32 69885459

Internet address: <http://www.chwapi.be/>

**Roles of this organisation:**

Organisation providing additional information about the procurement procedure

Organisation receiving requests to participate

**8.1. ORG-0003**

Official name: Tribunal de 1ère instance de Tournai

Registration number: BE 0308.357.753

Postal address: Place du Palais de Justice, 5  
Town: Tournai  
Postcode: 7500  
Country subdivision (NUTS): Arr. Tournai-Mouscron (BE328)  
Country: Belgium  
Email: [infra.roi@just.fgov.be](mailto:infra.roi@just.fgov.be)  
Telephone: +32 69251711

**Roles of this organisation:**

Review organisation  
Organisation providing more information on the review procedures

**8.1. ORG-0004**

Official name: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services  
Registration number: BE 0475.480.736  
Town: Antwerpen / Anvers  
Postcode: 2000  
Country subdivision (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)  
Country: Belgium  
Email: [info@3p.eu](mailto:info@3p.eu)  
Telephone: +32 3 294 30 51

**Roles of this organisation:**

Procurement service provider

**8.1. ORG-0005**

Official name: FPS Policy and Support  
Registration number: BE 0671.516.647  
Town: Brussels  
Postcode: 1000  
Country subdivision (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)  
Country: Belgium  
Email: [e.proc@publicprocurement.be](mailto:e.proc@publicprocurement.be)  
Telephone: +32 2 740 80 00

**Roles of this organisation:**

TED eSender

## Notice information

---

Notice identifier/version: 9753a69c-7f56-432a-b0e1-e997b0ce3561 - 01  
Form type: Competition  
Notice type: Contract or concession notice – standard regime  
Notice subtype: 16  
Notice dispatch date: 03/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time  
Notice dispatch date (eSender): 03/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time  
Languages in which this notice is officially available: French  
Notice publication number: 235024-2026  
OJ S issue number: 67/2026  
Publication date: 07/04/2026